CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Objet et champ d'application

Suite à la commande d'une formation ou d'une prestation de conseil, le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Documents contractuels

A la demande du Client, CADRIFORMAT lui fait parvenir une convention de prestation ou un contrat de prestation. Le client engage CADRIFORMAT en lui en retournant dans les plus brefs délais un exemplaire de la convention portant son cachet commercial.
Une facture de la totalité de la prestation est adressée dès la prestation achevée.
Une prestation est définitivement validée lorsque la convention et les conditions générales de vente sont signées.
A l'issue d'une action de formation, une attestation de présence est adressée au Service Formation du Client.

Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués HT/TTC (TVA 8.5%). Toute formation / prestation commencée et stoppée du fait du Client est due en totalité.
Sauf mention contraire, le montant comprend les frais de déplacement et de restauration du formateur.
Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de la société CADRIFORMAT à réception de facture et dans un maximum de 30 jours calendaires. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, CADRIFORMAT se réserve la faculté de suspendre toute prestation en cours et /ou à venir.

Règlement par un OPCO

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il appartient au Client de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande. Le règlement de la prestation par l'entreprise ne saurait être impacté par une prise en charge partielle ou nulle de l'OPCO. CADRIFORMAT ne pratique pas la subrogation, sauf mention contraire explicite dans la convention.

Références

Le client accepte d'apparaitre comme référence de CADRIFORMAT sur les actions effectivement mises en œuvre.

Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Conditions d'annulation et de report de l'action

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Une fois la convention signée, pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, une prestation d'un montant égal ou supérieur doit être prévues dans les 6 mois suivant l'annulation, aux dates définies entre le Client et CADRIFORMAT. Des mentions complémentaires peuvent être citées dans les conventions de prestation.

Propriété intellectuelle et copyright.

L'ensemble des outils, fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale) utilisés par CADRIFORMAT pour assurer les prestations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.
Le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de CADRIFORMAT. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations ou de prestations de conseil/accompagnement.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à CADRIFORMAT en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de CADRIFORMAT pour les seuls besoins des dits stages. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

Renonciation

Le fait, pour CADRIFORMAT de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Loi applicable

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre CADRIFORMAT et ses Clients. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de CADRIFORMAT qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par CADRIFORMAT à son siège social 40 RUE RHIN & DANUBE, LOCAL 2, 97.460 SAINT PAUL,